



## Conseil économique et social

Distr. générale  
9 octobre 2024  
Français  
Original : anglais

---

### Session de 2024

27 juillet 2023-24 juillet 2024

Débat de haut niveau

### Compte rendu analytique de la 36<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 18 juillet 2024, à 15 heures

Présidence : M<sup>me</sup> Narváez Ojeda ..... (Chili)

### Sommaire

Point 5 de l'ordre du jour : Débat de haut niveau sur le thème : « Renforcer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et éliminer la pauvreté en période de crises multiples : mise en œuvre efficace de solutions durables, résilientes et innovantes » (*suite*).

- b) Concertation de haut niveau consacrée notamment aux tendances et scénarios futurs en lien avec le thème principal des travaux du Conseil et aux effets à long terme des tendances actuelles (*suite*)

*Réunion-débat sur les tendances actuelles et leurs effets : se tourner vers l'avenir et la réalisation des objectifs de développement durable*

Point 5 de l'ordre du jour : Débat de haut niveau sur le thème : « Renforcer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et éliminer la pauvreté en période de crises multiples : mise en œuvre efficace de solutions durables, résilientes et innovantes » (*suite*).

*Projet de déclaration ministérielle du débat de haut niveau de la session de 2024 du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil, présenté par la Présidente du Conseil*

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



*La séance est ouverte à 15 h 10.*

**Point 5 de l'ordre du jour : Débat de haut niveau sur le thème : « Renforcer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et éliminer la pauvreté en période de crises multiples : mise en œuvre efficace de solutions durables, résilientes et innovantes » (suite) (E/2024/52)**

**b) Concertation de haut niveau consacrée notamment aux tendances et scénarios futurs en lien avec le thème principal des travaux du Conseil et aux effets à long terme des tendances actuelles (suite) (E/2024/33 et E/2024/55)**

1. **La Présidente** dit que l'avenir du travail dépend de la capacité à garantir une transition numérique juste. Utilisés à bon escient, les outils numériques peuvent accélérer la création d'emplois et contribuer à développer la protection sociale, et, ce faisant, ouvrir de nouveaux débouchés sur le marché du travail, notamment pour les femmes et les jeunes, et créer des sociétés plus sûres, plus inclusives et plus prospères. Le leadership, la coordination et l'orientation du Conseil économique et social sont essentiels pour répondre aux tendances actuelles et à leurs effets sur les objectifs de développement durable ainsi que pour formuler des orientations générales qui favoriseront un avenir meilleur pour toutes et tous.

*Réunion-débat sur les tendances actuelles et leurs répercussions : se tourner vers l'avenir et la réalisation des objectifs de développement durable*

2. **M. Bhattacharya** (Associé principal de recherche, Center for Sustainable Development, Brookings Institution), modérateur, dit que le débat est l'occasion d'examiner les tendances actuelles et les effets à long terme qu'elles pourraient avoir sur la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, à savoir, les effets des tensions géopolitiques sur l'économie mondiale, l'évolution du marché du travail, l'évolution rapide des technologies, la persistance et l'intensification des effets néfastes des changements climatiques, et la nature évolutive des contrats sociaux.

3. **M<sup>me</sup> Bárcena** (Secrétaire aux affaires étrangères, Mexique), intervenante, dit que les tensions géopolitiques s'aggravent et que l'ère de l'hypermondialisation semble toucher à sa fin. Le monde se dirige vers un renforcement du protectionnisme, une libéralisation moins poussée des marchés et des finances et des défis majeurs pour la sécurité humaine. Les évolutions technologiques ont de

profondes répercussions sociales et économiques qui accentuent les clivages sociaux et touchent plus particulièrement les femmes. L'évolution des marchés du travail affecte les droits des travailleuses et des travailleurs et se traduit par une augmentation de l'emploi informel, les taux d'économies parallèles étant élevés en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes. L'emploi est essentiel pour lutter contre la pauvreté et les inégalités.

4. Le manque d'outils permettant de faire face aux effets néfastes des changements climatiques a exacerbé les incidences des phénomènes météorologiques extrêmes, en particulier dans les pays en développement. Partant, il est essentiel de renforcer et de restaurer la résilience. Par ailleurs, le monde est confronté à une croissance économique faible et à des niveaux élevés de dettes insoutenables.

5. Le Mexique a adopté un modèle économique différent, appelé « quatrième transformation », pour abolir les privilèges qui bafouent des droits. Dans ce cadre, les dépenses publiques ont été affectées aux mécanismes de protection sociale, en particulier au profit des plus vulnérables, et aux infrastructures, notamment la construction de routes, de voies ferrées et de ports, qui ont permis de créer des emplois et de sortir des millions de personnes de la pauvreté. La migration humaine est un défi pour le Mexique, alors que 2,3 millions de personnes migrantes ont traversé le pays en 2023. Le Gouvernement mexicain s'efforce de trouver des voies régulières pour la mobilité de la main-d'œuvre.

6. Le monde est à l'aube d'un changement d'époque qui implique d'agir en vue de le redéfinir. Le Programme 2030 n'a pas été à la hauteur et il n'est pas certain que le Sommet de l'avenir, qui se tiendra en septembre 2024, permette de rétablir la paix en tant que bien public mondial. En ce qui concerne la technologie, les écarts en matière d'accès et de capacités sont importants dans le monde ; le Pacte numérique mondial, qui sera adopté à l'issue du Sommet, serait l'occasion de combler ces écarts. Un débat approfondi sur les changements climatiques, la biodiversité et la désertification est nécessaire, en particulier dans le cadre du programme financier.

7. L'architecture financière mondiale doit être plus inclusive et plus équitable. À cet égard, le Conseil devrait devenir un espace intergouvernemental de débat sur les politiques budgétaires et financières, ainsi qu'un véritable partenaire des institutions financières internationales. Sans la pleine participation des pays à revenu intermédiaire au débat, il ne sera pas possible d'obtenir les financements nécessaires pour lutter

contre les changements climatiques, protéger la biodiversité et restaurer la planète.

8. **M<sup>me</sup> Persaud** (Ministre des services sociaux et de la sécurité sociale, Guyana), intervenante, dit que, pour réaliser les objectifs de développement durable, le bien-être, la sûreté et la sécurité de toutes les personnes, en particulier les plus vulnérables, doivent rester une priorité mondiale. Les changements climatiques compromettent les efforts déployés pour éradiquer la pauvreté et garantir la sécurité alimentaire. Nombre de pays n'ont pas suffisamment accès aux ressources nécessaires pour lutter contre l'insécurité alimentaire et subissent les effets dévastateurs de l'aggravation des catastrophes nationales et de la dégradation de l'environnement. Les destructions causées par l'ouragan Beryl ont rappelé le besoin urgent d'une action mondiale et la nécessité pour les pays de respecter leurs obligations en matière de financement de la lutte contre les changements climatiques. Le Guyana a contribué aux efforts mondiaux visant à atténuer les effets néfastes des changements climatiques grâce à sa stratégie de développement sobre en carbone à l'horizon 2030, qui crée des milliers d'emplois dans des secteurs à faible émission de carbone et fournit des ressources de financement du développement aux peuples autochtones et aux communautés des régions reculées de l'intérieur. Un an après la mise en œuvre de la stratégie, plus de 800 projets ont été menés à bien, au bénéfice d'environ 240 villages autochtones.

9. Le Gouvernement guyanien a stabilisé le prix de l'essence et du gazole en supprimant l'accise de 50 %, ainsi que les coûts de transport, de production et d'électricité. Des programmes publics permettent de financer l'achat d'acier et de ciment pour la construction de logements destinés aux personnes à faible revenu, et des engrais gratuits sont distribués aux producteurs agricoles. Des emplois stables et productifs sont essentiels à la réalisation des objectifs. Face à l'évolution technologique, des programmes de formation ont été mis en place à l'échelle nationale pour que la main-d'œuvre demeure inclusive, adaptable et capable d'affronter l'avenir. Les femmes bénéficient d'une formation gratuite grâce au Réseau d'innovation et d'investissement pour les femmes. Des mesures urgentes doivent être prises pour réduire la fracture numérique et éviter un fossé insurmontable entre le monde du Nord et le monde du Sud. Les mesures nationales de développement seront insuffisantes sans le soutien de la communauté internationale, tandis que la coopération entre les gouvernements nationaux et les organisations multilatérales demeure essentielle pour mettre en œuvre le Programme 2030.

10. **M. Ocampo** (Professeur, Colombia University, et membre du Comité des politiques de développement), intervenant, dit que le protectionnisme et les politiques industrielles agressives des pays à revenu élevé renforcent la fragmentation de l'économie mondiale. Les pays en développement ne doivent pas s'empêtrer dans cette fragmentation. Le problème du surendettement doit être résolu. Le Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette adopté par le G20 en 2020 ne suffit pas ; il faut trouver une solution ad hoc à la crise actuelle de la dette et mettre en place un cadre institutionnel permanent qui couvre les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire.

11. La question de la biodiversité doit être examinée au regard des changements climatiques et les exceptions aux droits de propriété intellectuelle pourraient permettre d'avancer dans les domaines de l'environnement et de la santé. Concernant la lutte contre les changements climatiques et la protection de la biodiversité, il faut que les banques multilatérales de développement augmentent leurs financements, y compris les composantes à des conditions concessionnelles pour les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, et que le secteur privé investisse davantage. La migration internationale, y compris la migration irrégulière, et la réglementation de l'intelligence artificielle doivent faire l'objet d'un débat approfondi.

12. **M<sup>me</sup> Dywaba** (Boursière du programme Next Generation Fellows, Fondation pour les Nations Unies), commentatrice principale, dit que la participation des jeunes peut déboucher sur des solutions plus inclusives, plus réfléchies et plus ciblées pour résoudre les problèmes mondiaux. Les tensions géopolitiques, la fragmentation économique, les fractures technologiques et les changements climatiques touchent de façon disproportionnée les communautés vulnérables, en particulier dans les régions en développement. Malgré ces défis, les jeunes, qui sont déjà à l'avant-garde de l'innovation technologique, peuvent impulser des changements profonds. En Afrique, de jeunes entrepreneurs ont développé des applications dans les domaines de l'agriculture, de la santé et de l'éducation, qui comblent les lacunes des systèmes traditionnels. En Asie, l'adoption rapide des plateformes numériques par les jeunes a révolutionné le commerce électronique et l'apprentissage en ligne. Les jeunes sont également les chefs de file du militantisme climatique.

13. Les jeunes redéfinissent les contrats sociaux et soutiennent l'inclusion, remettent en question les normes traditionnelles et prennent fait et cause pour des questions telles que l'égalité des genres, la justice

sociale et les droits humains. Il convient néanmoins de lever les obstacles auxquels ils sont confrontés, en faisant en sorte qu'ils bénéficient d'un enseignement et d'une formation de qualité qui les préparent à un marché du travail en constante évolution et leur permettent de valoriser pleinement leur potentiel. Il convient de créer des environnements favorables où ils peuvent participer aux processus de décision et de soutenir financièrement et techniquement le développement des projets et des innovations portés par les jeunes. Pour mieux soutenir leurs aspirations, les systèmes multilatéraux doivent évoluer, en renforçant les partenariats avec les gouvernements, le secteur privé et la société civile pour soutenir les projets menés par les jeunes ; en veillant à ce que les cadres internationaux soient suffisamment flexibles pour s'adapter à la nature dynamique des mouvements et des changements technologiques menés par les jeunes ; et en s'attaquant aux inégalités entre les pays. Investir dans la jeunesse rétablirait la confiance mondiale dans les institutions multilatérales et permettrait à ces dernières de réaliser plus efficacement le programme mondial. En reconnaissant le rôle des jeunes et en le soutenant, grâce à la coopération intergénérationnelle, il sera possible d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.

14. **M. Smyth** (Ministre d'État, Irlande), intervenant ministériel, dit que l'Irlande abandonne progressivement l'utilisation des combustibles fossiles au profit de l'électrification. Beaucoup d'emplois actuels devront évoluer et il faut y voir un développement positif. Pour répondre à la demande d'électriciens capables d'installer des panneaux solaires et des pompes à chaleur, par exemple, le Gouvernement a investi dans des programmes de formation formelle, qui ont permis aux femmes de se lancer en plus grand nombre dans cette profession. Les énergies renouvelables représentent à la fois d'importantes dépenses d'investissement et un moyen de démocratiser la production d'énergie. Le fait de permettre aux gens de produire leur propre électricité grâce à des panneaux solaires, par exemple, a été bien accueilli en Irlande.

15. Il faut soutenir sans réserve le système des Nations Unies et tenir les promesses du Programme 2030, et à cet égard, le réseau des coordonnatrices et coordonnateurs résidents est essentiel. Le Pacte pour l'avenir est une chance formidable de prendre conscience des défis et de donner un coup d'accélérateur à la réalisation de tous les objectifs de développement durable. Le Sommet de l'avenir, qui se tiendra en septembre 2024, la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement et le Deuxième Sommet mondial pour le développement social, qui se tiendront tous deux en 2025, seront des moments forts de la collaboration multilatérale. Des

événements imprévisibles comme les guerres et la pandémie de COVID-19 nous ont obligés à réévaluer notre approche des objectifs, faisant ressortir la nécessité de poursuivre les débats et de partager les expériences.

16. **M. Al Saqri** (Ministre de l'économie, Oman), répondant ministériel, dit que le protectionnisme des pays développés pèse sur l'économie mondiale et, par ricochet, sur les objectifs de développement durable. Des études ont montré que la libéralisation des échanges pouvait favoriser une forte croissance, grâce à plusieurs facteurs tels qu'une efficacité accrue, l'accès à des marchés élargis et la diffusion de la technologie et de l'innovation. Les pays en développement, en particulier dans le Sud mondial, sont en train de s'imposer dans le commerce mondial et sont essentiels pour lutter contre les défis environnementaux au niveau mondial. Par conséquent, il est important que les pays développés montrent l'exemple en créant un environnement commercial mondial inclusif et favorable. Les pays développés devraient transférer des ressources financières, des connaissances techniques et des technologies vers les pays en développement ; à cette fin, des politiques commerciales libérales permettant la libre circulation des échanges, des investissements et des capitaux sont nécessaires.

17. **M. Al Khalifa** (Secrétaire général, Conseil national de planification, Qatar), répondant ministériel, dit que le développement durable restera un rêve lointain si la sécurité et la paix ne sont pas assurées. Il faut mettre fin aux conflits en cours, qui ont un coût économique, social et environnemental considérable. La lutte contre les changements climatiques est une responsabilité mondiale partagée, ne pas s'en préoccuper affectera les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable. La Vision nationale du Qatar pour 2030 entend concilier développement économique et social et préservation de l'environnement, et la troisième stratégie nationale de développement est axée sur l'amélioration de la durabilité environnementale, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le renforcement de la résilience face aux menaces futures.

18. La hausse des prix des denrées alimentaires et des cours de l'énergie ainsi que le durcissement des conditions financières ont entraîné une augmentation de la pauvreté et de la faim, qui a remis en cause les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs. Le déficit croissant de financement de ces objectifs doit être comblé afin d'éviter un déficit permanent en matière de développement durable. La perspective d'un développement résilient et inclusif doit s'inscrire dans le long terme pour faire face aux crises à court terme.

Le Qatar est un donateur important du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés et, l'année précédente, il a contribué à hauteur de 100 millions de dollars à l'aide humanitaire et au développement.

19. Si la science, la technologie et l'innovation recèlent un immense potentiel pour accélérer les progrès vers le développement durable, un grand nombre de personnes, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables, n'ont pas accès aux technologies porteuses de changement. Pour que personne ne soit laissé de côté, les innovations qui contribuent à la durabilité de la planète et à la prospérité des communautés doivent être accessibles à tous. La participation des jeunes à la réalisation du développement durable étant indispensable, il convient d'exploiter leur potentiel pour atteindre les objectifs. L'architecture financière mondiale doit être réformée au moyen de partenariats internationaux afin de lutter contre la crise climatique et d'atteindre les objectifs.

20. **M. Moyo** (Ministre du service public, du travail et de la protection sociale, Zimbabwe), répondant ministériel, dit que les incidences des fluctuations économiques sur les pays en développement requièrent des politiques économiques inclusives pour garantir une croissance et un développement équitables. L'automatisation et la dématérialisation ont bouleversé le marché du travail, qui devrait encore évoluer avec l'intelligence artificielle ; dans ces conditions, il faut former les travailleurs et les travailleuses pour qu'ils puissent s'adapter aux nouvelles réalités du marché de l'emploi. L'émergence de l'économie des petits boulots mérite une attention particulière, car elle affectera la sécurité de l'emploi et les droits des travailleurs et travailleuses. Les conseils économiques et sociaux nationaux doivent être renforcés. La réalisation de la stratégie Vision nationale du Zimbabwe pour 2030 passera par une valorisation accrue du capital humain, moyennant la promotion de la formation professionnelle, de l'innovation, de la science et de l'esprit d'initiative. L'enseignement supérieur (académique et professionnel avancé) sera au cœur des efforts du Zimbabwe pour faire du pays une économie à revenu intermédiaire d'ici à 2030. Il faut réduire la fracture numérique et trouver un terrain d'entente pour assurer un accès équitable à la technologie.

21. Le Zimbabwe prend des mesures pour lutter contre l'intensification des effets néfastes des changements climatiques sur l'agriculture, les ressources en eau et la santé publique. Les événements météorologiques sur l'agriculture ont des effets qui ont conduit le pays à réorienter les ressources allouées aux projets de développement vers l'importation de denrées

alimentaires. Les pays en développement doivent s'acquitter de leurs obligations de longue date en matière de financement de la lutte contre les changements climatiques pour mettre en place des programmes agricoles résistants aux changements climatiques.

22. La collaboration multilatérale doit être renforcée et les institutions de gouvernance mondiale réformées pour mieux répondre aux enjeux mondiaux actuels. Le Zimbabwe soutient pleinement la réforme de l'architecture financière mondiale. On ne saurait trop insister sur l'importance de l'aide financière, du transfert de technologies et du soutien au renforcement des capacités par les pays développés. Un allègement de la dette et des pratiques commerciales équitables sont essentiels pour soutenir le développement durable dans les pays en développement.

23. Il convient d'encourager les politiques économiques inclusives et durables qui font une priorité du bien-être humain, d'investir dans l'éducation et la formation professionnelle pour préparer la main-d'œuvre aux défis futurs, de renforcer la climatorésilience grâce à des pratiques durables et à la coopération internationale, de renforcer les systèmes de protection sociale pour que personne ne soit laissé de côté et d'investir dans des systèmes de collecte de données pour que le Conseil puisse effectuer des analyses et des évaluations comparatives.

24. **M. Anyaegbu** (Nigéria) dit que, pour réaliser les objectifs de développement durable, tous les partenaires du système commercial international doivent créer un environnement favorable aux investissements. Des partenariats internationaux sont nécessaires pour résoudre la question du blocage des exportations nigérianes, qui a entraîné une baisse de ses exportations non pétrolières. L'intervenant se demande comment soutenir la production locale pour stimuler les économies des pays en développement, en particulier en Afrique subsaharienne. Bien que des efforts aient été faits pour combattre la corruption, il reste encore beaucoup à faire, notamment en ce qui concerne le rapatriement en temps voulu des avoirs ; régler les problèmes de corruption aiderait de fait les pays en développement à financer les objectifs. Le Secrétaire général a certes proposé de relancer les objectifs, mais il faut que les partenaires soutiennent davantage les initiatives visant à les financer, en prenant des mesures et des engagements concrets.

25. **M<sup>me</sup> Pokhrel** (Observatrice de l'Institut international des droits de l'homme, de l'environnement et du développement) dit que les effets conjugués de l'instabilité géopolitique, de la crise climatique, d'une forte inflation et d'une dette qui ne cesse de se creuser

ont aggravé la situation des pays les moins avancés, qui sont de plus en plus vulnérables et ne disposent pas des ressources nécessaires pour relever des défis complexes, compte tenu de leurs capacités limitées et contraintes structurelles. Les populations vulnérables ont été touchées de manière disproportionnée par les mesures commerciales restrictives, les pénuries persistantes et les prix élevés des biens essentiels, les migrations non sécurisées, les inégalités entre les femmes et les hommes, l'exclusion sociale et une gouvernance insuffisante. S'agissant des pays les moins avancés, le soutien international est loin d'être suffisant. Les flux de l'aide publique au développement vers les pays les moins avancés ont diminué, en partie à cause d'une croissance économique au ralenti dans les pays développés. Si la coopération internationale n'est pas renouvelée, le reclassement des pays les moins avancés restera un vœu pieux.

26. La transformation structurelle doit faire de la diversification économique une priorité et remédier aux insuffisances institutionnelles et au manque de moyens. À défaut, les pays les moins avancés resteront vulnérables aux chocs extérieurs et aux risques liés aux manques d'infrastructures et de capacités humaines et institutionnelles. Ces lacunes doivent être une considération primordiale dans la réalisation des objectifs de développement durable et la transition vers une économie sobre en carbone. Une question essentielle est de savoir si les pays les moins avancés auront les moyens de réaliser les objectifs ambitieux fixés dans les cadres internationaux de développement. Bien que ces cadres soient déterminants pour définir la voie vers le développement durable, il est préférable de progresser grâce à des stratégies bien organisées et conçues au niveau national. La notion de Groupe des pays les moins avancés doit disparaître grâce à l'engagement constructif de la société dans son ensemble.

27. **M. Zhao** Haibo (Chine) dit que les conflits géopolitiques, les crises alimentaires et énergétiques ainsi que les changements climatiques ont sérieusement compromis la réalisation des objectifs de développement durable – près de la moitié ne sont pas sur la bonne voie et plus d'un tiers sont au point mort ou en passe d'être inversés. Le développement doit être au centre des priorités de la communauté internationale, l'accent devant être mis sur la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, le financement du développement et de la lutte contre les changements climatiques, autant de défis que les pays en développement doivent relever d'urgence. Une approche axée sur l'être humain doit être mise en place pour que tous les pays, en particulier ceux en

développement, profitent des possibilités et des avantages du développement sur un pied d'égalité.

28. Il convient de promouvoir la réforme de l'architecture financière internationale, de construire une économie mondiale ouverte, de rejeter l'unilatéralisme et le protectionnisme et de créer un environnement porteur pour les pays en développement. Des partenariats mondiaux pour le développement doivent être mis en place et le développement doit bénéficier d'un nouvel élan commun. Les pays développés doivent s'acquitter de leurs obligations en matière d'aide publique au développement et de financement de la lutte contre les changements climatiques, et fournir un soutien financier, technologique et de renforcement des capacités aux pays en développement, conformément aux engagements qu'ils ont pris.

29. La Chine a intégré le Programme 2030 dans sa stratégie nationale de développement, favorisé la prospérité et la stabilité mondiales dans ce cadre, soutenu la mise en œuvre d'initiatives mondiales et apporté son soutien au Sud mondial. Dans la perspective du Sommet de l'avenir, elle est résolue à renforcer sa coopération pour le développement avec toutes les parties, à déployer des efforts conjoints et à contribuer à la réalisation des objectifs et à la construction d'une communauté mondiale de développement commun.

30. **M<sup>me</sup> Birkenborg** (Danemark) dit que l'enthousiasme suscité par les objectifs de développement durable lorsqu'ils ont été annoncés en 2015 est retombé au Danemark. Depuis 2015, le monde a beaucoup changé, les crises mondiales dictent les programmes internationaux, ce qui montre bien qu'il faut faire évoluer l'approche du développement durable. On a tendance à négliger le long terme lorsqu'on définit des ordres du jour politiques, et cela doit changer. Les objectifs devraient être alignés sur les programmes communs et tenir compte des tendances actuelles afin de faire jaillir des idées et des innovations et de raviver l'enthousiasme de 2015.

31. **M. Walsh** (Observateur du Réseau des solutions pour le développement durable) dit que les progrès accomplis dans la réalisation d'un grand nombre d'objectifs de développement durable d'ici à 2030 sont plus lents que prévu. Réformer l'architecture financière mondiale est plus important que jamais, et les pays à revenu faible et à revenu intermédiaire doivent avoir accès de toute urgence à des capitaux à long terme et abordables. Les pays doivent renouveler leur attachement au multilatéralisme dans l'intérêt de la paix mondiale et du développement durable. Il est important de protéger et de promouvoir des recherches internationales, des collaborations et des relations

interpersonnelles ouvertes, sûres et inclusives ; à cet égard, l'inclusion de la science ouverte dans le Pacte pour l'avenir est une évolution positive. Lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2024, le Réseau des solutions pour le développement durable, en collaboration avec la Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, a présenté un document de position sur la création d'un patrimoine mondial de connaissances dans le cadre de la Mission 4.7, dans lequel il souligne que la mise en commun des connaissances et leur réaffectation à des fins d'utilisation par les pays peuvent ouvrir la voie vers la paix mondiale et le développement durable.

32. **M. Bahjuri Ali** (Observateur de l'Indonésie) dit que la poursuite et l'intensification des effets néfastes des changements climatiques ont des incidences considérables sur la mise en œuvre du Programme 2030. Pour atténuer ces effets, des stratégies efficaces d'adaptation aux changements climatiques doivent être adoptées, notamment en encourageant une protection sociale capable de s'adapter, une utilisation des terres associée à des pratiques durables et des investissements dans les énergies renouvelables. Il convient d'adopter des politiques ciblées pour gérer adéquatement les déplacements de population afin qu'ils n'entraînent pas une augmentation de la demande de ressources, notamment de terres, d'eau et d'énergie. Les progrès technologiques, notamment la dématérialisation, ouvrent des perspectives intéressantes pour transformer l'industrie et l'emploi. Dans ce contexte, il importe de renforcer la coopération internationale et technique dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et de faire progresser la transformation numérique, notamment dans le cadre de programmes de renforcement des capacités et de transferts de technologies et de connaissances. Pour faire face à des tendances aussi complexes, une coopération multilatérale et des stratégies novatrices s'imposent.

33. **M<sup>me</sup> Deur** (Croatie) dit que, si la technologie, les solutions en matière d'énergie renouvelable et l'agriculture de précision ont progressé, ces évolutions soulèvent aussi des défis. Le rythme rapide des progrès technologiques risque d'exacerber les inégalités, les changements climatiques menacent la sécurité alimentaire et entraînent une dégradation des écosystèmes et des déplacements de population, tandis que la croissance démographique pèse sur les ressources et les infrastructures. Il convient de renforcer la cohérence des politiques en tenant compte des politiques internes et extérieures et de leur lien avec les objectifs de développement durable, et de veiller à l'équité et à l'inclusion. Les progrès technologiques

doivent profiter à tout le monde et le fossé numérique être comblé. Il faut construire des sociétés durables et résilientes en investissant dans des infrastructures et des pratiques durables, y compris des filets sociaux et la préparation aux catastrophes.

34. Pour réaliser ces objectifs, il faut renforcer les partenariats mondiaux, mobiliser les ressources financières internationales et encourager la participation du secteur privé et de la société civile. La paix et la sécurité, le respect des droits humains et de l'égalité des genres sont aussi essentiels, tout comme des institutions fortes et l'état de droit. Tout cela ne sera possible qu'en renforçant le multilatéralisme et la confiance. Tous les instruments disponibles doivent être utilisés pour promouvoir des sociétés pacifiques et prévenir les conflits, notamment en renforçant les relations entre le Conseil et la Commission de consolidation de la paix.

35. **M. Le Viet-Anh** (Observateur du Viet Nam) dit que les groupes vulnérables subissent de plein fouet les effets des nombreuses crises concomitantes qui compromettent les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Une action porteuse de changements est urgente pour réaliser ces objectifs, qui constituent une stratégie efficace pour renforcer la résilience et atténuer les effets des crises imprévues. Pour atteindre les objectifs d'ici à 2030, des changements majeurs sont indispensables dans les domaines essentiels que sont, entre autres, les systèmes alimentaires, l'énergie, la desserte numérique, l'éducation, l'emploi, la protection sociale, les changements climatiques et la biodiversité.

36. La coopération multilatérale doit être renforcée et le système de développement des Nations Unies joue un rôle important pour soutenir tous les pays et partenaires sur la voie du développement durable. Les pays doivent travailler ensemble pour rétablir la confiance dans les cadres multilatéraux et le système international, en vue de promouvoir une prospérité mondiale partagée tout en luttant contre les tendances et les défis disruptifs. Le financement du développement et l'architecture financière mondiale doivent être réformés en vue d'accroître le financement du développement durable et celui de l'action climatique. Ces réformes doivent s'attaquer aux inégalités dans chaque pays et entre les pays, et permettre un accès égal aux ressources financières et aux pouvoirs de décision. Il faut d'urgence mettre en place une coopération internationale plus efficace pour restructurer la dette et résoudre les problèmes de refinancement.

37. **M. Zong** (Observateur de Children and Youth International) dit que si les enfants et les jeunes sont les plus touchés par la pauvreté, les inégalités, les

changements climatiques et la dématérialisation, ils sont aussi en première ligne pour relever ces défis étroitement imbriqués. Au forum politique de haut niveau, les jeunes ont défendu la responsabilité intergénérationnelle et l'innovation inclusive aux fins de la réalisation du Programme 2030. Si la deuxième révision du Pacte pour l'avenir contient quelques dispositions qui concernent les jeunes, les références aux grands groupes et aux autres parties concernées ont été supprimées et devraient être rétablies.

38. Les jeunes doivent être au centre de l'élaboration du programme mondial et de l'action mondiale pour réaliser les objectifs de développement durable, qui demandent d'innover sur le plan technologique et sur le plan social. Malgré une faible desserte et une faible habileté numérique, qui devraient être considérées comme une forme de pauvreté, les jeunes du monde entier proposent déjà des solutions innovantes pour réaliser les objectifs au profit de l'ensemble de la population. L'engagement significatif des titulaires de droits au Conseil et à l'Assemblée générale doit être garanti à tous les niveaux.

39. **M<sup>me</sup> Shekriladze** (Observatrice de la Géorgie) dit que la paix et la sécurité sont des composantes essentielles du développement ; sans la paix, la promesse de ne laisser personne de côté ne pourra pas être tenue. Dans l'examen national volontaire que son pays a présenté quelques jours plus tôt au forum politique de haut niveau, il est indiqué que la Géorgie a peiné à tenir sa promesse de ne laisser personne de côté du fait de l'occupation illégale de deux de ses régions. Bien que le Gouvernement ait mis en place des programmes et fait des efforts pour améliorer les conditions de vie dans ces régions, l'occupation russe a privé les populations de ces ressources.

40. Il convient de s'attaquer aux effets des changements climatiques qui, s'ils touchent tout le monde à des degrés divers, menacent l'existence de certaines populations. Il faut aussi s'attaquer aux effets de l'évolution rapide des technologies et faire en sorte que les nouvelles technologies soient accessibles à toutes et tous. L'utilisation durable des ressources est importante, sachant qu'elles sont limitées et que la population augmente.

41. **M. Fondukov** (Observateur de la Fédération de Russie), exerçant son droit de réponse et répondant à la déclaration faite par la représentante de la Géorgie, attire l'attention sur le fait que la position de la Fédération de Russie est parfaitement connue.

42. **M. Ryder** (Secrétaire général adjoint aux politiques), intervenant, dit que le Sommet de l'avenir devrait faire en sorte que le système multilatéral soit

doté de plus de moyens pour respecter les accords existants et répondre aux tendances et aux défis nouveaux et émergents, tels que les conflits et les déplacements, les changements climatiques et la triple crise planétaire. Au nombre des défis figurent aussi l'émergence des nouvelles technologies, les niveaux inacceptables de pauvreté et de famine, la concentration croissante des richesses et du pouvoir, ainsi qu'un paysage géopolitique complexe, des changements démographiques majeurs et la perte de confiance dans les gouvernements et les institutions. En 2021, le Secrétaire général s'est attaché, dans son rapport intitulé « Notre Programme commun », à relever ces défis, en proposant des recommandations pour adapter le multilatéralisme au XXI<sup>e</sup> siècle.

43. Le Pacte pour l'avenir serait pour les États Membres l'occasion d'agir de manière positive et décisive pour faire progresser le plan de relance des objectifs de développement durable et la réforme de l'architecture financière internationale ; dégager les principes communs d'un avenir numérique ouvert, libre, sûr et centré sur l'être humain, qui s'appliquent et profitent à toutes et tous, et qui garantissent une collaboration solide pour combler les fossés numériques ; renforcer les dispositifs et outils mondiaux pour prévenir et mettre fin aux conflits et garantir une paix durable pour tous les peuples du monde ; renforcer la capacité à faire face aux crises mondiales complexes ; accroître de manière significative la participation des jeunes à la prise de décision aux niveaux national et international ; s'assurer que les indicateurs de progrès mondiaux tiennent réellement compte des dimensions environnementales et sociales de la croissance ; prendre des mesures spécifiques visant à garantir la prise en compte des intérêts des générations futures dans la prise de décision aux échelons national et mondial ; et faire en sorte que le multilatéralisme soit plus inclusif, plus interconnecté et plus efficace.

44. Il est essentiel que les gouvernements, alors que les négociations sur le Pacte touchent à leur fin, continuent à viser haut, à donner la priorité aux défis interdépendants auxquels tous les peuples sont confrontés et trouvent le terrain d'entente dont dépend le multilatéralisme. Les textes issus du Sommet pourraient être mis à profit pour soutenir l'accélération de la réalisation des objectifs et tenir les engagements de la communauté internationale en faveur de la paix, des droits humains et du développement durable.

45. **M<sup>me</sup> Bárcena** (Secrétaire aux affaires étrangères, Mexique) dit que le débat a montré combien il est important de fournir des biens publics mondiaux, tels que la paix, de combattre le protectionnisme et les politiques agressives mises en œuvre par les pays

développés, et de traiter les questions liées à la dette, aux changements climatiques et à la biodiversité. Les exceptions aux droits de propriété intellectuelle et l'octroi de financements à des conditions favorables favoriseraient les progrès.

46. **M<sup>me</sup> Persaud** (Ministre des services sociaux et de la sécurité sociale, Guyana) dit qu'une distribution équitable des ressources reste nécessaire pour faire face à la migration irrégulière. La sûreté et la sécurité des personnes en situation de migration irrégulière doivent également être garanties. La lutte contre les changements climatiques doit impérativement être axée sur l'inclusion et la participation, en particulier celle des femmes à des postes à responsabilités. Au Guyana, des femmes des communautés autochtones participent aux efforts déployés pour lutter contre les changements climatiques. Les institutions multilatérales doivent être renforcées pour leur permettre de faire face à des tendances et des défis d'une ampleur sans précédent et d'un genre nouveau, pour garantir leur transparence et leur responsabilité et pour mobiliser plus efficacement les ressources mondiales.

47. **M. Ocampo** (Professeur, Columbia University, et membre du Comité des politiques de développement) dit que, malgré les progrès réalisés concernant le rôle des banques multilatérales de développement et la coopération fiscale internationale, il reste encore beaucoup à faire concernant l'accumulation dangereuse de la dette des pays en développement. Quant au système international de réserve, la seule proposition intéressante est une utilisation plus active des droits de tirage spéciaux. Dans le cadre de la révision du système multilatéral, il conviendrait de créer de nouvelles institutions régionales et de favoriser une plus grande interaction entre les institutions internationales et régionales.

**Point 5 de l'ordre du jour : Débat de haut niveau sur le thème : « Renforcer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et éliminer la pauvreté en période de crises multiples : mise en œuvre efficace de solutions durables, résilientes et innovantes » (suite) (E/2024/52)**

*Projet de déclaration ministérielle du débat de haut niveau de la session de 2024 du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil, présenté par la Présidente du Conseil (E/2024/L.20-E/HLPF/2024/L.1)*

48. **La Présidente** attire l'attention sur le projet de déclaration ministérielle du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2024, organisé

sous les auspices du Conseil économique et social, sur le thème « Renforcer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et éliminer la pauvreté en période de crises multiples : mise en œuvre efficace de solutions durables, résilientes et innovantes » (E/2024/L.20-E/HLPF/2024/L.1), qu'elle a présenté en sa qualité de Présidente du Conseil. Elle dit que le projet de déclaration ministérielle n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

49. Conformément à l'article 64 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil, une décision doit d'abord être adoptée sur l'amendement au projet de déclaration ministérielle proposé par la délégation du Nicaragua, tel qu'il figure dans un document non officiel daté du 17 juillet 2024.

50. **M<sup>me</sup> Majeed** (Pakistan), **M. Gueye** (Sénégal), **M<sup>me</sup> Cao Liwen** (Chine) et **M. Kenga** (Kenya) demandent des précisions sur la version du projet de déclaration ministérielle présentée pour examen, le texte dont ils sont saisis étant différent de la version que le forum politique de haut niveau a adoptée la veille.

51. **M<sup>me</sup> Herity** (Secrétaire du Conseil) dit que, depuis 2016, le Conseil et le forum ont adopté chacun des décisions distinctes et séparées concernant les projets de déclarations ministérielles, y compris les propositions d'amendement.

52. **M<sup>me</sup> Majeed** (Pakistan) souhaite savoir si, dans le passé, il est arrivé que des amendements soient adoptés et que le document adopté par le forum soit donc différent de la version soumise au départ. Elle demande si le fait d'adopter des décisions séparées peut aboutir à deux déclarations ministérielles distinctes.

53. **M<sup>me</sup> Herity** (Secrétaire du Conseil) donne plusieurs exemples datant des années précédentes où des décisions distinctes ont été adoptées concernant les propositions d'amendement et les demandes de vote par paragraphe. Le Conseil ne réexamine pas automatiquement les propositions et les demandes examinées par le forum. Elle rappelle que la procédure suivie est la même que les années précédentes.

54. **M<sup>me</sup> Cao Liwen** (Chine) et **M. Gueye** (Sénégal) espèrent que des précisions supplémentaires seront apportées sur la question de savoir si les amendements adoptés par le forum politique de haut niveau sont soumis une nouvelle fois au Conseil.

55. **M<sup>me</sup> Skoczek** (Pologne) dit que ce n'est pas la première fois que cette procédure est suivie et que toutes les délégations ont eu l'occasion de soulever des questions de procédure dans le cadre de l'examen du forum et du Conseil.

56. **M<sup>me</sup> Majeed** (Pakistan), faisant observer que sa délégation comprenait que le cas ne s'était jamais présenté, demande quelle déclaration ministérielle sera suivie d'effet si le forum politique de haut niveau et le Conseil adoptent des versions différentes et si les deux déclarations ministérielles existeront en parallèle.

57. **M<sup>me</sup> Herity** (Secrétaire du Conseil) confirme que, les années précédentes, le forum politique de haut niveau n'a adopté aucune proposition d'amendement aux projets de déclaration ministérielle.

58. **M<sup>me</sup> Majeed** (Pakistan) et **M. Kenga** (Kenya) disent que, selon l'explication fournie, il existerait deux versions distinctes de la déclaration ministérielle, ce qui pourrait donner lieu à des divergences. Le Conseil est prié de fournir l'explication par écrit.

59. **M. Al Nahhas** (Observateur de la République arabe syrienne) dit que, de l'avis de sa délégation, l'amendement adopté par le forum politique de haut niveau s'applique aux deux projets de déclaration ministérielle.

60. **M. Momeni** (Observateur de la République islamique d'Iran) propose de faire appel à un expert juridique pour qu'il explique ce qu'impliquerait l'existence de deux versions différentes de la déclaration, dans la mesure où une telle situation pourrait soulever des questions d'ordre juridique.

61. **M<sup>me</sup> Majeed** (Pakistan) et **M<sup>me</sup> Cao Liwen** (Chine) demandent le report du vote sur l'adoption du projet de déclaration ministérielle.

62. **La Présidente** dit que les procédures établies ont été suivies. La lettre au sujet du projet de déclaration ministérielle qu'elle a envoyée plus tôt dans le mois indiquait clairement que le document serait soumis pour adoption au forum politique de haut niveau et au Conseil.

63. **M<sup>me</sup> Onwuasoanya** (Bureau des affaires juridiques) dit qu'en application de la résolution 67/290 de l'Assemblée générale et des résolutions ultérieures sur les travaux du forum et du Conseil, le forum politique de haut niveau et le Conseil ont adopté des décisions distinctes sur les déclarations ministérielles. Aucune des dispositions de ces résolutions n'indique que le Conseil doit approuver la version de la déclaration adoptée par le forum.

64. **M. Gueye** (Sénégal), **M<sup>me</sup> Majeed** (Pakistan) et **M. Murillo Ferrer** (Colombie) disent que la question de savoir lequel des deux textes, s'ils étaient différents, prévaudrait, n'est pas tranchée.

65. **M<sup>me</sup> Gutiérrez Tórrez** (Observateur du Nicaragua) dit qu'il est inacceptable de travailler sur

une version différente de celle du projet de déclaration ministérielle adoptée par le forum.

66. **La Présidente** croit comprendre que les membres souhaitent demander l'avis juridique du Bureau des affaires juridiques concernant le texte du projet de déclaration ministérielle que le Conseil doit examiner.

67. *Il en est ainsi décidé.*

68. **La Présidente** dit que la représentante de la Chine a demandé le report de la décision concernant le projet de déclaration ministérielle, conformément à l'article 50 du Règlement intérieur du Conseil.

69. *Conformément à l'article 50 du Règlement intérieur, il est procédé au vote sur la demande présentée par la Chine visant à reporter la décision concernant le projet de déclaration ministérielle figurant dans le document E/2024/L.20-E/HLPF/2024/L.1.*

*Votent pour :*

Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Kenya, Mauritanie, Népal, Nigéria, Pakistan, République démocratique populaire lao, Sénégal, Tunisie.

*Votent contre :*

Néant.

*S'abstiennent :*

Afghanistan, Allemagne, Belgique, Botswana, Brésil, Canada, Chili, Costa Rica, Croatie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Inde, Italie, Japon, Kazakhstan, Liechtenstein, Nouvelle-Zélande, Oman, Paraguay, Pérou, Pologne, Qatar, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suriname, Tchéquie, Türkiye, Uruguay.

70. *La demande visant à reporter la décision sur le projet de déclaration ministérielle figurant dans le document E/2024/L.20-E/HLPF/2024/L.1 est adoptée par 12 voix pour contre zéro, avec 33 abstentions.*

71. **La Présidente** dit que la date de la séance pour se prononcer sur le projet de déclaration ministérielle sera annoncée en temps utile.

*La séance est levée à 18 h 15.*